

## SEANCE DU MARDI 1<sup>er</sup> MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier mars, le Conseil Municipal dûment convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni à la salle de la Mairie de de Saint Loup Lamairé, sous la Présidence de Monsieur Pascal BIRONNEAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15      Présents : 13      Votants : 14

Date de la convocation : 20/01/2022

**PRESENTS** : MM. BIRONNEAU Pascal – BARREAU Dominique - JEZEQUEL Alain - Mme RÉAU Micheline – M. DABIN Serge – Mmes DESETTE Sophie – RENAUDEAU Elodie - AUBRY Lucienne - MM. GUÉNARD Olivier – ROSELL Anthony - Mmes HALLY Céline - PINET Annick et DOS SANTOS Maria.

**Absents excusés** : MM. DEVROUTE Arnaud (procuration à Dominique BARREAU) - BOUCHET Geoffrey

**Secrétaire de séance** : M. ROSELL Anthony

-----  
Le procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2022 est adopté sans observation à l'unanimité.  
-----

### **ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR LES DEMANDES D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET DE PERMIS DE CONSTRUIRE, RELATIVES A UN PROJET DE CREATION D'UNE NOUVELLE LIGNE DE CUISSON, PRESENTE PAR LA SOCIETE CIMENTS CALCIA SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'AIRVAULT : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

D2022-03-01-013 – 8.8 Environnement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'enquête publique unique portant sur les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire, dans le cadre du projet de création d'une nouvelle ligne de cuisson présenté par la société Ciments CALCIA sur le territoire de la commune d'Airvault du 31 janvier au 4 mars 2022.

La commune de Saint-Loup-Lamairé étant concernée par le rayon d'affichage (3 kms) fixé dans la nomenclature des installations classées pour la rubrique, dont l'installation relève, le conseil municipal est appelé à donner son avis dès l'ouverture de l'enquête et dans les 15 jours suivant la clôture de celle-ci.

Considérant les travaux de l'entreprise CALCIA située à Airvault,

Considérant l'enquête publique en cours, pour laquelle la Commune de Saint-Loup-Lamairé est amenée à délibérer,

Considérant l'engagement du pétitionnaire d'utiliser les meilleures techniques et technologies du moment pour la réalisation de cette nouvelle unité de fabrication du ciment,

Le Conseil municipal approuve le projet de l'entreprise CALCIA mais attire l'attention des parties prenantes sur certains enjeux :

- La voie ferrée Thouars - Parthenay - Niort est un axe aujourd'hui inutilisé dans son ensemble, seule la portion Parthenay - Niort est active pour le fret. Actuellement des discussions sont bien engagées pour une réouverture de la portion Parthenay - Saint Varent qui permettra de desservir le site d'Airvault. Aussi, et compte-tenu des investissements conséquents dans l'outil de production, il est indispensable que le nouvel équipement cimentier soit relié à ladite voie ferrée

mais également que le pétitionnaire précise ces intentions quant au partage modal entre la voie routière et la voie ferroviaire.

En complément,

- les combustibles de substitution sont amenés à augmenter fortement sur le site. Ceci induit un transport de marchandises en hausse, et notamment les matières dangereuses. Est-il prévu une sécurisation supplémentaire au niveau du transport routier par rapport à aujourd'hui, voir un report modal vers le ferroviaire ?

- Les fumées rejetées dans l'atmosphère constituent un point environnemental important. La technique proposée étant une cheminée de 150 mètres de hauteur, soit le double de hauteur de celles actuelles. Nous nous interrogeons sur le bien-fondé d'un tel équipement à une telle hauteur. Ne s'agit-il pas plutôt d'une dispersion des gaz dans une atmosphère plus haute au lieu d'un filtrage performant. Aussi, des mesures en pied et sortie de cheminée des gaz présents permettront de rassurer la population. Toutefois, une technique plus filtrante, si elle existe, permettrait peut-être de diminuer la hauteur de cheminée. L'impact va être conséquent d'autant plus avec l'implantation des éoliennes de Boussais – validées par la Préfecture malgré les avis négatifs des collectivités – dont la hauteur atteint 238 mètres, soit les plus hautes de France. Le paysage local risque d'être bien perturbé, et dans un rayon important.

- Sur l'aspect de l'emploi, plusieurs sites en France sont amenés à fermer contrairement au site d'Airvault qui bénéficie d'une nouvelle construction. Nous souhaitons que l'entreprise précise ses intentions quant au devenir des salariés de ces sites. Egalement, nous souhaitons des précisions quant aux perspectives d'emploi direct (quantité/qualité) sur le site d'Airvault pour les 10 années à venir. Il est important pour une collectivité, au-delà des aspects financiers et techniques, de mieux cerner les ambitions de l'entreprise vis-à-vis des ressources humaines.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **RESTO DU CŒUR** : Proposition d'un projet itinérant sur la commune.

Suit le tableau des signatures des membres présents à la séance

BIRONNEAU Pascal	BARREAU Dominique	JEZEQUEL Alain
RÉAU Micheline	DABIN Serge	DESETTE Sophie
RENAUDEAU Elodie	AUBRY Lucienne	GUENARD Olivier
ROSELL Anthony	DEVROUTE Arnaud <i>Excusé</i>	BOUCHET Geoffrey <i>Excusé</i>
HALLY Céline	PINET Annick	DOS SANTOS Maria